



# RAPPORT DE CONSTATATION (LETTRE)

Le 10 novembre 2023,

**Chef de Service AUBRY Jérôme**

à

**Monsieur le Maire  
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale  
Service Urbanisme et foncier**

**VILLENEUVE-LOUBET**

**Rapport N° : 202311 0010**

**Date : 03 novembre 2023    Heure : 19h30**

**OBJET :  
Constat d'affichage**

Nous soussigné(s), Chef de Service AUBRY Jérôme

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie VILLENEUVE-LOUBET

En fonction à la Police Municipale de VILLENEUVE-LOUBET

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET

Vu les articles 21, 21-2, D14-1 et 73 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 03 novembre 2023, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant les avis d'enquête publique des procédures de la Modification de Droit Commun n° 7 et de la Déclaration de Projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié. Ces affichages sont présents et visibles depuis la voie publique sur quatre sites de la commune de Villeneuve-Loubet :

- Mairie Centrale Place de la République, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Service Urbanisme avenue des rives , affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières , affichage présent apposé sur une grille délimitant l'institut wallon.

Précisons joindre des clichés photographiques en annexe du présent rapport

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à VILLENEUVE-LOUBET  
Le trois Novembre deux mille vingt trois

Jérôme AUBRY  
Signature du rapport N°2023 110010

Responsable du Bureau d'Ordre  
de la Police municipale de Villeneuve Loubet



Signature du rapport N°2023 110010

Les A.P.J.A. :

Jérôme AUBRY  
Chef de service  
Responsable du Bureau d'Ordre  
de la Police municipale de Villeneuve Loubet

Vu et transmis,  
Le Chef de Service de Police Municipale

P/O

Jérôme AUBRY  
Chef de service  
Responsable du Bureau d'Ordre  
de la Police municipale de Villeneuve Loubet



Photo N°1 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Mairie Centrale Place de la République



Photo N°2 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières



Jérôme AUBRY  
Chef de service  
Responsable du Bureau d'Ordre  
de la Police municipale de Villeneuve Loubet

Photo N°3 - <Nouvelle photo>  
Commentaire : Service Urbanisme avenue des rives

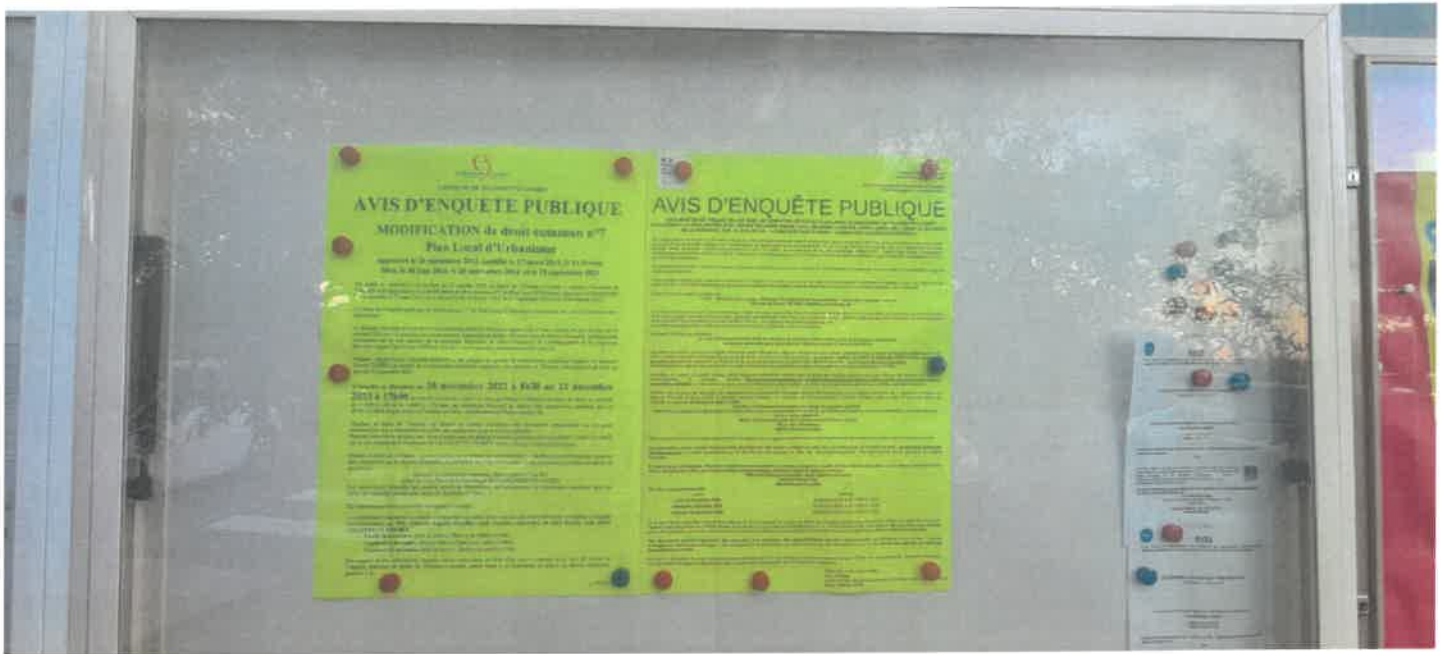
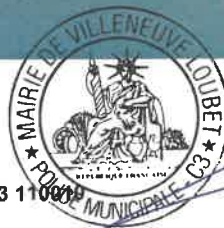


Photo N°4 - <Nouvelle photo>  
Commentaire : Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau



Jérôme AUBRY  
Chef de service  
Responsable du Bureau d'Ordre  
de la Police municipale de Villeneuve Loubet